

École Jolivent



Mot de la direction

La cloche a sonné et les grandes vacances sont terminées. Une autre belle aventure s'annonce et l'équipe-école te souhaite une très belle année scolaire 2017-2018.

Ton agenda est un outil indispensable pour connaître le fonctionnement de l'école. Garde-le propre et près de toi en tout temps. Il te servira tout au cours de l'année et assurera une meilleure communication avec tes parents.

À l'école Jolivent, nous avons mis en place un nouveau code de vie pour t'accompagner dans le développement de tes compétences sociales. Vous constaterez que la démarche utilisée est résolument éducative et que la collaboration et la cohésion de toute la communauté éducative (élèves, parents et membres du personnel de l'école) est essentielle à la réussite de ce projet de vie. Je vous invite à vous familiariser avec son contenu. Pour leur part, les intervenants de l'école se feront un devoir de bien expliquer aux élèves le processus d'accompagnement dès le début des classes.

Bonne année scolaire !

La direction

Note : La forme masculine dans les pages qui suivent a été utilisée dans le seul but d'alléger le texte.

Fonctionnement de l'école Jolivent

Absence de l'enfant

Si votre enfant doit s'absenter, **vous devez communiquer avec l'école par téléphone (450) 467-2366 dès le début des classes** pour nous indiquer cette absence, le motif et la durée approximative. Si votre enfant fréquente le service de garde, n'oubliez pas de le mentionner.

Toutefois, entre **16h00 le soir et 7h45 le matin**, vous pouvez laisser votre message **sur le répondeur**. Cela vous évitera l'achalandage des lignes aux heures de pointe.

Accidents ou maladie

Lorsqu'un enfant se blesse ou se sent mal, nous lui prodiguons les premiers soins selon la politique de la Commission scolaire. Nous vous prévenons immédiatement par téléphone. En cas d'absence de votre part, nous téléphonons au numéro d'urgence.

Nous vous demandons de garder votre enfant à la maison s'il est suffisamment malade. Nous n'accorderons aucune permission aux enfants qui demanderont de demeurer à l'intérieur pendant les récréations. Un peu d'air frais est salubre et nécessaire à tous les enfants.

Activités éducatives complémentaires

Toute activité de plein air ou tout projet spécial doit s'autofinancer. Par contre, la situation financière d'un élève ne doit en aucun cas empêcher sa participation à une activité.

Activités extrascolaires

Dans le cadre du plan de réussite, nous offrons un programme d'activités extrascolaires facultatives et saisonnières.

Agenda

L'élève de 2^e à la 6^e année et celui des classes d'adaptation scolaire doit toujours avoir son agenda avec lui. Il doit en prendre soin, ne pas arracher les feuilles et le tenir propre. S'il le perd, il doit s'en acheter un autre.

Alimentation - collation

Nous nous efforçons de transmettre aux enfants les habitudes d'une saine alimentation. Il est permis à chacun d'apporter une collation en tenant compte de la politique alimentaire de la Commission scolaire. Par exemple, les élèves peuvent apporter un fruit, un légume, du fromage, etc. La gomme, les bonbons, le chocolat, les croustilles et autres aliments de ce type sont interdits à l'école.

Allergie

Lorsqu'un enfant souffre d'allergie sévère (ex. beurre d'arachides), l'école doit en être prévenue par les parents. L'infirmière informe alors le personnel des mesures à prendre en cas d'urgence, supervise le plan d'intervention et prépare un communiqué d'information concernant les collations qui est distribué aux élèves des classes concernées.

Arrivée des enfants dans la cour

Il n'y a pas de surveillance dans la cour avant **7h50** le matin et **12h30** le midi. Pour des motifs de sécurité, nous vous demandons de ne pas envoyer votre enfant dans la cour avant ces heures (à moins qu'il soit inscrit au service de garde). Cette même règle s'applique pour les élèves qui ont l'autorisation de dîner à l'extérieur (restaurant) de façon occasionnelle.

Assurance

La Commission scolaire des Patriotes dispose d'un portefeuille d'assurances adéquates qui la protège en tant qu'organisme ayant des responsabilités légales. La Commission scolaire et son personnel sont donc en mesure d'assumer toute responsabilité civile liée à leur rôle. Cependant, ces assurances ne couvrent pas les pertes, bris et accidents subis par les enfants à l'école.

À moins qu'un objet soit confié à la Commission scolaire qui, en retour, en accepte la garde officiellement, les parents ont la responsabilité d'assumer les pertes, bris, actes de vandalisme et vols d'objets tels que les vêtements, les lunettes, les bicyclettes que l'élève a apportés à l'école.

Il est donc important que les parents insistent pour que leur enfant prenne soin des objets qu'il apporte à l'école. Sinon, les élèves doivent être couverts par une police d'accident personnelle ou familiale.

Dans le cas d'accidents (jeux dans la cour, le gymnase, la classe, etc.), il doit être prouvé que la Commission scolaire est fautive pour qu'elle en assume la responsabilité.

Les parents sont aussi responsables des actes commis par leur enfant et doivent les renseigner à ce sujet.

Bibliothèque

La bibliothèque est ouverte aux enfants pour une période par semaine intégrée à leur horaire. L'élève en profite pour se documenter, rechercher ou encore lire, sous la surveillance de son titulaire.

L'enfant est responsable du retour des manuels empruntés. S'il y a perte ou détérioration, un montant équivalent au remplacement sera exigé aux parents.

Bulletin scolaire

Vous serez informé des dates de fin d'étape et de remise de bulletin en début d'année scolaire.

Service de traiteur

Les enfants qui dînent à l'école peuvent, s'ils le désirent, bénéficier de repas chauds, moyennant une somme abordable. Un menu et une liste de prix vous sont envoyés au début de chaque mois. Vous pouvez aussi commander par internet.

Casiers

L'école met à la disposition de chaque élève un casier. L'élève est responsable de la propreté de son casier. Aucun graffiti ne sera toléré. Pour ceux et celles qui ont un casier avec porte, il est défendu de le verrouiller avec un cadenas.

Code de vie

Dans la société d'aujourd'hui, il n'existe aucun système d'intervention qui réussira à lui seul à éduquer, encadrer et accompagner **tous** les enfants avec un taux de réussite de 100%.

Le succès et l'efficacité d'un système d'intervention est intimement lié à l'acceptation, à l'appropriation et à l'engagement de **tous** les adultes et les élèves (école-maison) dans la mise en marche d'un tel projet collectif. La cohésion et la qualité de la communication sont des atouts pour **tous**.

Cour de récréation et parc-école

Entre 7h00 et 18h00, la cour de récréation et le parc-école sont à l'usage exclusif des élèves qui sont sous la responsabilité de l'école.

Départ en cours de journée

- a) **Non prévu** : Si une **urgence** vous oblige à venir chercher votre enfant à l'école avant la fin des cours, veuillez vous adresser au secrétariat en passant par la porte d'entrée principale.
- b) **Prévu** : Si votre enfant doit quitter l'école avant la fin des classes, veuillez lui donner **un billet** qu'il remettra à son enseignante ou enseignant indiquant la raison et l'heure du départ. Avant de quitter, il devra se rendre au secrétariat pour signifier qu'il est autorisé à partir.

Dîner à l'école

Tous les élèves peuvent s'inscrire au service des dîneurs. Ils sont alors placés sous la responsabilité d'une surveillante pour environ 30-34 élèves. Votre enfant apporte son dîner ou profite du service de traiteur. Nous offrons aussi le service de quatre fours à micro-ondes.

Pour assurer la sécurité des enfants qui dînent à l'école, ceux-ci ne sont jamais autorisés à quitter la cour de l'école. Si vous permettez à votre enfant de dîner à l'extérieur de l'école, vous devez **nous envoyer une autorisation écrite, signée et datée**.

Éducation physique

Le costume d'éducation physique est obligatoire : chandail à manches courtes, culotte courte (pas de jeans ou de pantalon de ville), espadrilles à semelles qui ne marquent pas et en caoutchouc (pas de souliers de planche à roulettes). Le changement de vêtement est obligatoire. L'école dispose de vestiaires à cette fin.

Afin d'éviter tout incident fâcheux et pour assurer sa sécurité, votre enfant devra obligatoirement enlever les bagues, bracelets, breloques, clés, colliers et boucles d'oreilles durant les cours d'éducation physique.

Selon la température, les cours peuvent se donner à l'extérieur, les enseignants d'éducation physique aviseront préalablement votre enfant pour qu'il s'habille selon la saison et les conditions météorologiques.

Fermeture d'urgence de l'école

Si pour une **situation urgente**, nous devons fermer rapidement l'école en cours de journée, les enfants seront retournés à la maison ou chez la gardienne. Nous nous assurerons auparavant que toutes les mesures de sécurité et de communication avec les parents auront été prises.

Il est de votre responsabilité de **prévoir en tout temps un endroit où votre enfant peut aller**. Je vous prie de bien informer votre enfant de cette éventualité pour éviter la panique ou l'insécurité.

Horaire de l'école

Précolaire :	8 h 00 à 11 h 20	12 h 40 à 14 h 12
Primaire et adaptation scolaire:	8 h 00 à 11 h 20	12 h 40 à 15 h 00

Horaire de surveillance dans la cour aux entrées

A.M.	Entrée : 7 h 50 à 8 h 00
P.M.	Entrée : 12 h 30 à 12 h 40

Horaire du secrétariat

De 7h45 à 11h30 et de 12h30 à 16h00.

En cas d'urgence, téléphonez au service de garde au (450) 467-2366 poste #6.

Informatique

Nous disposons d'un local d'informatique. Les élèves y ont accès selon les projets de classe. Les ordinateurs sont considérés comme un moyen d'apprentissage et non un programme d'étude. Il existe un protocole d'utilisation et des modalités de navigation dans Internet prévues par la Commission scolaire.

Manuels scolaires & matériel de l'école

L'école prête gratuitement aux élèves les manuels scolaires. Tout en tenant compte d'une usure normale, l'élève doit remettre, à la fin de l'année, les manuels prêtés en bon état. Pour garder ses livres propres, il est recommandé de les couvrir aussitôt reçus et d'utiliser un sac d'école rigide pour les transporter. Si l'enfant perd ou détériore un livre ou brise tout autre objet appartenant à l'école, une facture couvrant la valeur de remplacement sera envoyée aux parents. Un livre abandonné dans le casier, ou volé, est considéré comme non remis.

Meubles et biens

Les élèves doivent respecter les meubles et les biens qui sont mis à leur disposition et qui appartiennent à la Commission scolaire. Tout acte de vandalisme sera sanctionné. Les parents des élèves coupables devront défrayer le coût des réparations.

Paielement par chèque

Tous les comptes envoyés aux parents pour payer les cahiers d'exercices, sorties éducatives, service du dîner, doivent être payés par chèque **au nom de « Commission scolaire des Patriotes » ou « École Jolivent »**, en indiquant à l'endos du chèque le prénom et le nom de l'enfant ainsi que le numéro de son groupe.

Récupération des apprentissages

Votre enfant peut être invité à des périodes de récupération avant ou après la classe. Dans ce cas, son titulaire communiquera avec vous.

Rencontre d'information

Au début de chaque année, les parents sont invités à assister à une rencontre d'information avec le titulaire de leur enfant. Lors de cette rencontre, les parents sont informés des particularités de fonctionnement de la classe de leur enfant, des contenus des programmes d'étude, etc.

Rencontre parents-enseignants

Lors de la remise de la 1^{re} communication concernant le rendement scolaire de l'élève, les parents sont convoqués formellement à une rencontre avec le titulaire de leur enfant.

Au besoin, d'autres rencontres pourront avoir lieu durant l'année scolaire.

Retards d'élèves

Si votre enfant doit être en retard, **veuillez communiquer** avec l'école dès le début des classes. Le secrétariat en avisera alors son enseignant.

Dès son arrivée, l'élève devra se présenter au secrétariat pour indiquer son retour à l'école.

Service de garde

Le Service de garde *La Bourrasque* est ouvert de 6h45 à 18h, pendant les jours de classe et les journées pédagogiques et ce, du premier au dernier jour de classe.

Le carnet intitulé « Service de garde *La Bourrasque* – Renseignements et règlements », donne toutes les modalités de fonctionnement du service de garde.

Services aux élèves

L'école Jolivent offre à ses élèves plusieurs services pour les accompagner dans leur cheminement scolaire, leur développement personnel et social. Ces professionnels travaillent en collaboration entre eux, avec les enseignants et la direction afin de soutenir adéquatement les élèves.

Transport

Les élèves transportés doivent respecter les règles de sécurité. Le conducteur est responsable de la discipline. Toutefois, toute plainte concernant le transport peut être adressée à la direction de l'école qui donnera suite dans les meilleurs délais.

Transport «Places disponibles»

Une **demande écrite** doit être adressée à la direction de l'école en début de chaque année. Moyennant des frais de 155.00\$ pour l'année 2016-2017, la direction donnera suite à la demande **à la fin du mois de septembre**, soit après le rodage des circuits d'autobus. Un formulaire est disponible au secrétariat de l'école.

Urgence neige

Lorsqu'une tempête se lève avant le départ de votre enfant pour l'école, visitez d'abord le site de la Commission scolaire à www.csp.qc.ca ou écoutez l'une des stations de radio ou de télévision suivantes:

- **Postes de radio:** 98.5 FM, 103.3 FM, 105.7 Rythme FM, 107.3 Rouge FM, CKOI 96.9, Énergie 94.3, Première chaîne 95.1 FM, Radio circulation 730 AM, The Beat 92.5
- **Postes de télévision:** Radio-Canada, TVA, RDI, LCN.

N.B. Si l'école est fermée, le service de garde l'est aussi.

Visites et circulation dans l'école

Pour s'assurer que les enfants soient en sécurité, pour limiter les entrées et les sorties par les différentes portes et la présence d'intrus dans l'établissement:

- l'accès à l'école se fait par la porte principale du 330 boul. Cartier;
- le parent qui désire rencontrer un intervenant doit avoir pris rendez-vous au préalable;
- tout parent ou visiteur doit se présenter au secrétariat pour annoncer sa présence.

Vacances

L'enseignant(e) n'est pas tenu(e) de préparer du travail scolaire pour l'élève qui part en vacances sur temps de classe. De plus, tout retard académique engendré par une prise de vacances sur temps de classe demeure sous l'entière responsabilité des parents.

Site de références : Vallée-des-Patriotes

Voici un site internet de référence centralisée qui dirige rapidement les personnes vers les ressources qui existent dans notre région de la Vallée-des-Patriotes. **infoSVP** se veut un outil facile à retenir qui met en lien les gens avec la gamme complète de services et d'activités offertes dans notre collectivité. www.infosvp.ca

Pour un service aux dîneurs de qualité ...



Tous les élèves peuvent prendre leur dîner à l'école moyennant une contribution financière des parents. Nous vous encourageons fortement à donner à votre jeune des collations et des dîners « santé ». Le coût pour assurer l'encadrement des dîneurs est assumé par les parents et il sera fixé par le Conseil d'établissement ou le Conseil des commissaires.

Les règlements

Je respecte en tout temps, autant dans mes paroles que par mes gestes, les surveillants du dîner.

Je demeure assis à ma place pendant tout le temps du repas, je lève la main si j'ai besoin de quelque chose.

J'occupe toujours la place qui m'a été assignée par les surveillants.

Je respecte mes voisins en mangeant proprement et en ne lançant pas de nourriture.

Lorsque j'ai terminé, je ramasse bien mes choses sur la table et par terre.

Après le repas, je m'occupe calmement à ma place pour permettre à mes camarades de terminer leur repas. Je ne crie pas et je parle seulement à mes voisins de table.

Je présente aux surveillants du dîner un billet daté et signé par mes parents si, exceptionnellement, je ne dîne pas à l'école un midi.

Je respecte les limites de la cour de l'école

TOUT MANQUEMENT GRAVE OU RÉPÉTÉ AUX RÈGLEMENTS CONCERNANT LE DÎNER À L'ÉCOLE POURRA ENTRAÎNER LE RETRAIT DU PRIVILÈGE DE DÎNER À L'ÉCOLE.